

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21428 - 79ÈME ANNÉE

20 décembre à Saint-André

Tradition respectée à la Section PCR



Tradition respectée à la Section PCR de Saint-André, à l'occasion de la Fête réunionnaise de la Liberté qui, visiblement, a connu un réel succès

dans toute l'île. Plusieurs membres et amis de la Section se sont retrouvés mardi soir, chez la famille Ponapin, Chemin de l'Etang à Cambuston, pour partager un moment fraternel et convivial autour d'un repas préparé par les camarades.

Auparavant, s'adressant brièvement aux personnes présentes, Jacky The-Seng a insisté sur le devoir de la Section de marquer cette date importante de notre histoire et de rendre hommage à nos ancêtres, avant

que Paul Dennemont ne revienne sur les longues luttes menées par le PCR pour que le 20 décembre soit un jour férié et pour sortir le maloya du fénoir.

Le 20 décembre et maloya étant intimement liés.

Convivialité, solidarité, fraternité étaient au rendez-vous de cette soirée sympathique soirée.

Correspondant

D'autres grandes compagnies aériennes concernées

Plusieurs milliards d'euros d'aides pour Air France-KLM jugées illégales

Air France et KLM ont reçu de leurs États respectifs des aides d'un montant de 11 milliards d'euros pour faire face à la crise causée par la pandémie de COVID-19. Saisie par des concurrents d'Air France et de KLM, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu son verdict : ces aides étaient illégales. Un des plaignants, Ryanair, « se félicite des décisions de la Cour de l'UE sur l'aide d'État d'Air France-KLM », et demande qu'ordre soit donnée à Paris de « récupérer immédiatement cette aide d'État illégale de plusieurs milliards d'euros auprès d'Air France-KLM et d'imposer des remèdes adéquats pour réparer au moins une partie des dommages causés à la concurrence par ce plan de sauvetage massif de l'État. »

Ryanair souligne que ce n'est pas le premier plan d'aides de l'État pour une compagnie aérienne qui est jugé illégal au niveau de l'Union européenne, et cite « SAS, Lufthansa et certaines compagnies italiennes » en demandant là aussi un remboursement au contribuable des sommes versées.

« Ryanair a salué aujourd'hui (20 décembre) les décisions du tribunal de l'ue selon lesquelles les aides d'état covid-19 de 7 milliards d'euros accordées à air france-klm en 2020 et de 4 milliards d'euros en 2021 étaient illégales. Ryanair appelle maintenant la Commission européenne à ordonner à la France de récupérer immédiatement cette aide d'État illégale de plusieurs milliards d'euros auprès d'Air France-KLM et d'imposer des remèdes adéquats pour réparer au moins une partie des dommages causés à la concurrence par ce plan de sauvetage massif de l'État.

Un porte-parole de Ryanair a déclaré :

« L'une des plus grandes réussites de l'UE est la création d'un véritable marché unique du transport aérien. L'approbation par la Commission européenne de l'aide d'État française à Air France-KLM allait à l'encontre des principes fondamentaux du droit de l'UE, comme le principe de non-discrimination sur la base de la nationalité. Les arrêts rendus aujourd'hui confirment que la Commission doit agir en tant que gardienne de conditions de concurrence équitables dans le transport aérien et ne peut pas approuver les aides d'État discriminatoires accordées par les gouvernements nationaux. L'intervention de la Cour est

un triomphe pour une concurrence loyale et pour les consommateurs dans toute l'UE.

L'approche laxiste de la Commission européenne en matière d'aides d'État depuis le début de la crise du Covid-19 a permis aux États membres d'écrire des chèques à durée indéterminée à leurs compagnies aériennes zombies inefficaces au nom d'un prestige national flétri.

Pendant la pandémie de Covid-19, plus de 40 milliards d'euros de subventions discriminatoires de l'État ont été accordées aux compagnies aériennes nationales de l'UE. Le Tribunal de l'UE a déjà jugé dans d'autres affaires concernant des aides d'État liées au Covid-19 que des milliards d'euros d'aide reçus par SAS, Lufthansa et certaines compagnies aériennes italiennes étaient illégaux.

La direction générale de la concurrence de la Commission européenne n'a toujours pas pris de mesures pour forcer la récupération des aides illégales, et n'a pas non plus imposé de mesures pour remédier aux dommages à la concurrence causés par les gouvernements suédois, danois, allemand et italien favorisant leurs compagnies aériennes locales par rapport aux autres compagnies aériennes de l'UE. compagnies aériennes, en violation du droit de l'UE. Les arrêts rendus aujourd'hui soulignent la nécessité pour la Commission européenne d'agir immédiatement pour récupérer ces aides d'État illégales et d'ordonner des mesures correctives pour réparer au moins une partie des dommages causés à la concurrence.

Une concurrence non faussée élimine l'inefficacité et profite aux consommateurs grâce à des tarifs et un choix bas. En revanche, les subventions injustifiées encouragent l'inefficacité et nuisent aux consommateurs pendant des décennies. »

Après le vote de la loi sur l'immigration

« La République en berne »

Le projet de loi sur l'immigration a été adopté par le Parlement le 19 décembre. Il suscite de nombreuses oppositions à cause de son contenu. Il prévoit d'inscrire dans la loi des mesures voulues par l'extrême droite afin de diminuer les droits des étrangers par rapport à ceux des nationaux. Au moment où l'extrême droite salue une « victoire idéologique », des collectivités font part de leur opposition à La Réunion. Cela se manifeste par une mise en berne des drapeaux de la République en signe de deuil des principes républicains. La Région Réunion explique sa décision.

« Le Parlement a adopté ce mardi 19 décembre le décret projet de loi sur l'immigration dont des dispositions portent gravement atteinte au principe d'Égalité et aux valeurs fondamentales de la République (préférence nationale, droit du sol,...). Pour la première fois sous la Ve République, une loi inspirée du programme historique de l'extrême-droite est votée.

À La Réunion, où le peuplement et le métissage sont le fruit de vagues de migrations, où le vivre ensemble est fondé sur l'égalité et le respect de la diversité, ce

texte heurte ce qui fonde la société réunionnaise, qui plus est en cette semaine où nous commémorons une date historique fondatrice de notre société. Dès le 14 décembre lors de l'assemblée plénière, la majorité régionale avait défendu une motion pour exprimer son opposition ferme au projet de loi sur l'immigration, demander le retrait définitif de ce projet de loi et appeler à l'élaboration d'une nouvelle proposition législative plus respectueuse des droits humains, favorisant une politique migratoire juste et solidaire.

Aujourd'hui, la Région et plusieurs communes de l'île ont décidé de mettre leurs drapeaux en berne, en ces jours funestes pour la République.

Elles attendent que dans sa sagesse le Conseil Constitutionnel dira le droit et sauvegardera les valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés.

Huguette Bello

Présidente de la Région Réunion »

Albioma : le combustible des centrales thermiques également importé d'Australie

Albioma annonce que la matière première importée des centrales du Gol et de Bois-Rouge viendra aussi prochainement d'Australie. Le fournisseur d'électricité à La Réunion prévoit de faire produire 300 000 tonnes de granulés de combustible pour les « centrales biomasse situées à La Réunion ». Actuellement, le combustible de ces centrales est composé de copeaux de bois importés d'Amérique du Nord.

« Albioma annonce l'acquisition de l'usine de production de granulés de bois de Tuan, située dans l'état du Queensland, en Australie. La matière première de l'usine est constituée de résidus fournis dans le cadre d'accords à long terme par les principales scieries de la région, qui transforment du bois issu de fo-

rêts gérées durablement. L'usine, opérationnelle depuis 2014, produit 60 000 tonnes de granulés de bois de haute qualité par an.

La transaction comprend également une installation de stockage de 35 000 tonnes dans le port de Bundaberg ainsi qu'un site en Australie-Méridionale de 57 hectares, près de Mount Gambier, pour un projet d'usine de granulés de bois de 300 000 tonnes par an. Le site dispose d'un permis de construire.

Idéalement positionnés au cœur du bassin Indo-Pacifique, ces actifs alimenteront les centrales biomasse du Groupe, situées à La Réunion. Cette acquisition répond à l'objectif d'Albioma de renforcer sa sécurité d'approvisionnement en biomasse durable de haute qualité ».

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Axel Gauvin : In parkour an Rényoné, konm militan kiltirèl, épi konm ékrivin

Mézami Axel Gauvin la fé anou in kado éstra. Li la done noute zoinal « Témoignages » lotorizassion pou pibliye an fèyton son roman an kréol rényoné « Bayalina ». Sirman li nora di, li la « kado » anou é sa sé in éstik mi apréssyé : lo nom i vien vèrb é lo vèrb i vien axion.

Mé par l'fète kissa i lé Axel Gauvin ? Pou kossa mi poz késtyon-la ? Pars mi koné bonpé zaktèr kiltirèl i fé plin d'zafèr inportan san fé oir azot pliss k'i anfo — Mi konpran bien sa, pars rozoir vide i fé bonpé dézorde, sak lé plin non. Donk ala mon dè mo dsu Axel.

Li lé né dann Boi d'Nef Sin-Dni lo 3 aout 1944. Dopli tan-la, si li la kite lo péi inn-dé foi é pou pti-pti pèryode, la plipar d'tan sé issi ké li rèst, dizon sé issi ké li lé bazé. Rényoné ? San pour san...

Militan kiltirèl sirman : sé issi ké li milite dopli in bonpé d'zané konm militan kiltirèl. Dann « lékritir oktob 77 » - an 1977 déza i trouv son nom, mé li lé dann noute péizaz kiltirèl dopli avan. épi li la partissip toute bann konba pou la défans noute lang é pou done nout lang kréol rényoné la plass i mérite aèl issi La Rényon. Mé son lakssion la pran souvan in tour internassyonal é sète-la i konte bonpé dann inn vi konm la syène.

Axel ékrivin, bien antandi, dann la lang franssé épi dann la lang kréol rényoné : ni koné son bann roman, son bann pyèss téate, son bann zéssé, son bann fonnkèr. Néma in bèl gramèr blé i porte son nom dsi la kouvèrtir... Mwin la lir kékpar son

roman « faims d'enfance » li la komanss par ékri sa an kréol avan mète ali dann la lang franssé-kréolizé. mi panss lo mo i di bien sak li di.

Pou mwin néna in poin inportan dann parkour Axel, sé son kapassité pou sézi noute bann réalité, san kite arien pou l'fon d'kivète : sak nou néna ansanb, épi sak lé z'inn é lé z'ote i amenn. Diféranss rézyonal — ni oi sa konm in rishèss — sa nou néna, é sa ni gnor pa, antouléka Axel li gnor pa, mèm li tienbo konte.

Biensir Axel i di konm noute toute néna in lang kréol rényoné, mé li obliye pa néna bann diféranss rézyonal konm pou ninporte ékèl lang konm pou ninporte ékèl kiltir. Mé pou kossa li di sa osinonsa pou kossa li anparl sa pétète pliss ké d'ote... Mwin néna mon lidé kan mi suiv ali, suivan lo bann zandroi li la pozé : Boi d'Nef Sin-dni pou komanss avèk la vi, aprésa li sava Sinte-Klotide, li sava épi li rèst Sin-Lé, in tan li lé Tampon, la Rivyèr Sin-Lui. Li lé dan lé o, li lé dan lé ba é konm in l'éponz li aspir toute noute bann réalité la lang épi la kiltir san lèss arien dann fon la kivète. Li la viv dann bann réalité-la é dsi son dik dir sa lé marké.

Mwin la mète lo tan pou konprann toussa é mi éspèr mwin la pa tronpé, mé i fé riyin : wala komanmi oi Axel Gauvin zordi, mé sé mon manyèr amwin, sirman lo roflé d'inn réalité ;

A bon antandèr, salu !

Justin